

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 du mois d'avril à 14h00

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 10

Date de la convocation : le 5 avril 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, Colette GROIZARD, Fabrice ROUSSEAU, Marie-Henriette ELIE, Christianne COGNEE, Christiane FOURAGE, Lucienne CHARON, Danielle COMBE

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Juliette SEGUIN (pouvoir donné à Catherine COESLIER), M. Guy ATLE (pouvoir donné à Sylvie GUEGUEN)

Absents : M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

Désignée secrétaire de séance : Madame Colette GROIZARD

**DEL2024-006 : Approbation du compte administratif 2023 du budget
CCAS**

Le compte administratif du CCAS de Barbâtre pour l'exercice 2023 est présenté aux membres du Conseil d'Administration.

Les résultats de l'année 2023 du budget du CCAS se présentent de la manière suivante :

- <u>En section de fonctionnement :</u>	
Résultat de fonctionnement	0 ,00 €
- <u>En section d'investissement :</u>	
Résultat de l'exercice 2023	- 291 868,70 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	+ 280 888,03 €
Solde des restes à réaliser	+ 67 216,98 €
Soit un excédent d'investissement cumulé	+ 56 236,31 €

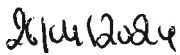
Sur l'avis de la commission finances du 03 avril 2024,

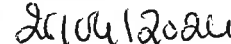
Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration ~~à approuver le compte~~ administratif du budget du CCAS 2023 tel que présenté ci-avant, en l'absence de Monsieur le Président.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget CCAS pour l'exercice 2023.

DELIBERATION
PUBLIEE

Le 

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En Mairie, le 

Le Président,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance
Colette GROIZARD



The image shows a handwritten signature of Colette Groizard.